



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 – LA FERME RELAIS DE LA BAIE DE SOMME 25 rue de la Gare 80860 MORLAY

Et ses 3 gîtes de Morlay pour 12, 14 ou 16 personnes sont conçus pour assurer l'accueil de personnes avec des prestations de loisirs spécifiques à ce gîte.

Article 2 - DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire **un acompte de 40%** du montant total du prix du séjour et un exemplaire du **contrat signé, sous 72 heures à réception du contrat. Un chèque de caution OBLIGATOIRE de 300,00 € /gîte** est à agraffer au contrat ou donner à la réception des clefs et sera rendu la semaine après le séjour déduction faite des dommages éventuels. Vous disposez de 12 h à votre arrivée pour nous informer en cas de problème.

Article 4 - ANNULATION DU CONTRAT

En cas d'annulation l'acompte sera conservé par La Ferme Relais de La Baie de Somme.

Si l'annulation est à – de 60 jours la totalité du séjour est dû au propriétaire. Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée. Aucun acompte ne sera remboursé. Si annulation 6 mois, l'acompte sera remboursé si location faite dans les mêmes conditions.

Séjour écourté : en cas de séjour écourté, le prix correspondant au **contrat signé est dû** et reste acquis par le propriétaire.

Article 5 - REGLEMENT DU SOLDE

Versement **du solde 1 mois avant l'arrivée au gîte**. Les consommations, dégradations ou prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées à la fin du séjour.

Article 6 – TARIFS :

Incluent TVA, charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité). N'incluent pas la location du linge de maison et de toilette, nettoyage final et la taxe de séjour.

Article 7 – ARRIVEE

Le jour et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive, prévenir le propriétaire.

Article 8 - UTILISATION DES LIEUX/ASSURANCES

Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux et au Règlement Intérieur (**Téléchargeable** sur le site ou sur simple demande).

Toute dégradation survenue au cours du séjour devra faire l'objet d'un remplacement identique ou à la hauteur de la valeur à neuf. Tout groupe devra avoir une assurance responsabilité civile.

Article 9 – MENAGE (toute l'année)

A la charge du groupe, faire le ménage dans l'ensemble des locaux utilisés. Nécessaire de ménage à disposition dans le gîte. Ne pas oublier le nettoyage de la cuisine, vaisselle **rangée propre**, lave-vaisselle vidé (Voir notice). Le propriétaire du gîte se réserve le droit de conserver le chèque de caution ménage après le départ et sera retourné la semaine suivante.

Article 10 : -CAPACITE

Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé. La facture sera établie en fonction du contrat signé et dû par le client.

Article 11 - ANIMAUX

Animaux acceptés avec **accord préalable du propriétaire**, 1 par gîte et de taille moyenne (maxi), à jour de ses vaccins avant l'arrivée au gîte **et tenu en laisse. Interdit pour les chiens de catégorie 1 et 2.**

Article 12 - REGLEMENTS INTERIEURS.

Toute personne louant un gîte déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs (**Téléchargeable** sur le site ou visible dans le gîte) et s'engage à les respecter.

Article 13 – CONDITIONS GENERALES.

Toute personne louant un gîte déclare avoir pris connaissance des conditions et les approuve.

Le Client

« Lu et approuvé »

LISTE MENAGE AVANT DEPART

Produits de nettoyage fournis, ne pas hésiter à nous en **demander s'ils manquaient**

Démarche « éco citoyen » exclusivement avec des produits Ecolabel.

Avant votre départ, **vérifiez que tout le ménage ait été correctement fait.**

En général et dans chaque gîte :

- **Chambre :** Passer le balai dans toutes les pièces même sous les lits et les meubles, à l'étage comme au RDC. Ne pas oublier les escaliers et laver les marches.
- Passer la serpillère dans toutes les pièces avec du produit nettoyant pour sol.
- Plier correctement couvertures, couettes et plaids et les déposer au bout du lit. Laisser les 2 enveloppes housses (coton et protection). Nous les gérons.
- Remettre à leur place les oreillers, les lits et le mobilier comme au départ.
- **Sanitaires :** Nettoyer correctement les douches, lavabos et WC avec du produit javellisé. Ne pas oublier les robinets et la faïence.
- Nettoyer les miroirs.
- Ne pas hésiter à frotter avec la brosse du WC et passé le produit javellisé. dessus et dessous la lunette.
- **Cuisine :** Nettoyer la cuisinière et plan de travail, l'intérieur du four, le frigidaire et ses étagères, le micro-ondes, la cafetière (ne pas laisser de traces de café sur le bol verseur), , vider le porte filtre, la bouilloire le lave-vaisselle doit être vidé.
- La vaisselle doit être rangée **propre** à sa place et essuyée.
- Vider les poubelles déchets ménagers et poubelles de tri sélectif, merci de respecter les containers à l'extérieur prévus pour le tri.
- **Salle/Salon :** Replacer les coussins, oreillers, plaids sur fauteuil et canapé. Nettoyer le poêle à bois et la vitre.

Ce petit rappel n'est pas pour ceux qui laissent le gîte propre mais pour ceux qui oublieraient qu'ils ont séjourné dans le gîte.

Nous conserverons le chèque de caution ménage après votre départ s'il n'est pas fait correctement.

Forfait ménage : Gîte Baie de Somme 100,00 € Gîte des Prés Salés 90,00 € et Gîte des Molières 80,00 €. Attention de ne pas rendre les gîtes très sales car un supplément pourrait être demandé.

Dans le forfait ménage, le client doit nettoyer au minimum et correctement la cuisine (évier, vaisselle rangée, nettoyer les poubelles...), vaisselle, four, plan travail, micro-ondes, et laver le sol.

LA DIRECTION
Ferme Relais de la Baie de Somme